



MAIRIE DE LAZER

C.R. Séance du 17/05/2019

M. le Maire ouvre la séance à 18h30

Nombre de membres présents : 10

Secrétaire de Séance :

MORHET-RICHAUD Patricia

Arrivé à la 5^e délibération : Claire BESON

Il a été décidé que :

2019-013 Approbation des rapports d'eau potable et assainissements collectifs 2018

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 10

(10 voix pour)

Le Conseil Municipal adopte les rapports d'eau potable et Assainissements collectifs 2018 de la commune de Lazer.

2019-014 Opposition au transfert à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 10

(10 voix pour)

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence eau à la CCSB au 1^{er} janvier 2020.

2019-015 Opposition au transfert à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 10

(10 voix pour)

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence assainissement à la CCSB au 1^{er} janvier 2020.

2019-016 Modification de la convention relative au service commun de la CCSB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 10

(10 voix pour)

Le conseil municipal approuve l'avenant de la modification de l'annexe 1 de la convention relative à l'organisation du service ADS commun

- instruction des dossiers classés sans suite (exemple rejet tacite) ou annulés en cours d'instruction (exemple annulation à la demande du pétitionnaire),
- demandes de modification d'un permis délivré en cours de validité.

2019-017 Personnel – renouvellement des conventions de mise à disposition de services communautaires

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

(11 voix pour)

Le conseil municipal autorise le Maire à faire appel, en cas de besoin, à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la mise à disposition ponctuelle de personnels, autorise le Maire à signer les conventions ainsi que tout avenant de propagation, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

2019-018 Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de Gestion 05

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

(11 voix pour)

Le conseil municipal approuve la désignation du CDG 05 comme délégué à la Protection des Données, approuve les termes de la convention d'adhésion et autorise M. Le Maire à signer la convention annexée.

2019-019 Signature d'une convention avec le département 05 pour la fourniture de sel de déneigement et de gravillons

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

(11 voix pour)

Le conseil municipal décide de s'approvisionner sur les stocks du Département, autorise le Maire à signer la convention d'une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

2019-020 Acquisition de la voie du Lotissement Le Petit Mercey

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

(11 voix pour)

Le conseil municipal accepte à l'euro symbolique la rétrocession de la Voirie cadastrée parcelle CN°871 du Lotissement le Petit Mercey, autorise le maire à signer les actes, les frais à intervenir seront à la charge de la commune et charge Me DINH-GIA S à Tallard de la régularisation de cette cession.

2019-021 Demande de subvention voiries communales 2020

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

(11 voix pour)

Le conseil municipal

Décide le programme de voirie communal 2019 suivant :

Fonctionnement TTC : **17 138.40 €**

Investissement HT : **14 157.80 €**

- autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département des Hautes-Alpes,



MAIRIE DE LAZER

- accepte la subvention du Département
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce programme.

2019-022 Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de la santé

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

(11 voix pour)

Le conseil municipal autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

2019-023 Participation aux frais de scolarité – Ecole d'Upaix année 2019-2020

Votants : 11 - Suffrages exprimés : 11

(11 voix pour)

Le Conseil Municipal accepte de payer 750.00 € par enfant pour la rentrée de 2019-2020 et Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Séance levée à : 20h15